

Rapport d'orientation budgétaire 2022 Eléments d'analyse

Conseil syndical du 15 février 2022

Table des matières

1	Préa	ımbule – éléments de contexte	3
2	Situa	ation financière au 31 décembre 2021	3
3	Etat	de la dette au 31 décembre 2021 et son évolution	4
	3.1	Emprunt	4
	3.2	Ligne de trésorerie	5
	3.3	Capacité d'autofinancement brute	5
	3.4	Capacité d'autofinancement nette	6
4	Prog	rammation budgétaire pluriannuelle	7
	4.1	Programmation pluriannuelle	7
	4.2	Année 2022	. 10
5	Etat	du personnel	. 12
	5.1	Tableau des emplois	. 12
	5.2	Dépenses du personnel en 2021	. 12
6	Orie	ntations budgétaires 2022	. 13
	6.1	Les dépenses de fonctionnement	. 13
	6.2	Les recettes de fonctionnement	. 14
	6.3	Les dépenses d'investissement	. 14
	6.4	Les recettes d'investissement	. 16
	6.5	Affectation du résultat de fonctionnement	. 17
7	Prog	rammation pluriannuelle	. 17
	7.1	Autorisations de programme (AP)	. 17
	7.2	Crédits de paiement (CP)	. 17
8	Pers	pectives	. 18
	8.1	Evolution des statuts	. 18
	0 2	Nouvelle contractualisation	10

1 Préambule – éléments de contexte

L'année 2021 a été une année de préparation du prochain contrat qui devrait être signé d'ici la fin 2022. Des rencontres avec les acteurs du territoire ont eu lieu dans le cadre du bilan contrat rivière et des ateliers stratégie. D'autres ateliers seront réalisés au cours de l'année pour rencontrer, notamment les acteurs agricoles et les élus du territoires.

Une année particulière avec une crise sanitaire qui a ralenti l'économie au niveau national en mars 2021. Au niveau du syndicat les élus comme les agents ont continué à se mobiliser limitant ainsi le retard dans l'avancée des dossiers techniques et administratif.

La strate de population entre 2020/2021 du bassin versant de la Reyssouze reste stable, 87104 habitants en 2021 contre 87155 habitants en 2020.

2 Situation financière au 31 décembre 2021

Les résultats comptables annuels définitifs pour l'exercice 2021 sont les suivants :

Fonctionnement: + 59 884.31 €

Investissement : + 31 198.62 €

Les résultats de fonctionnement sont positifs, de près de 60 000€, en baisse par rapport à l'année précédente.

Au niveau des investissements, il apparaît un excédent de près de 30 000€ et cela malgré le remboursement du solde de l'emprunt relais à hauteur de 170 000€.

Les résultats cumulés au 31 décembre 2021 se traduisent par des excédents :

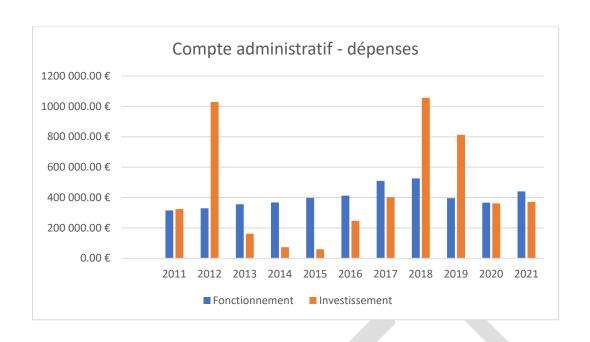
- Fonctionnement: + 626 492.77 € (sans affectation à la section investissement partie recette article 1068 en 2022)
- Investissement: + 179 924.94 €

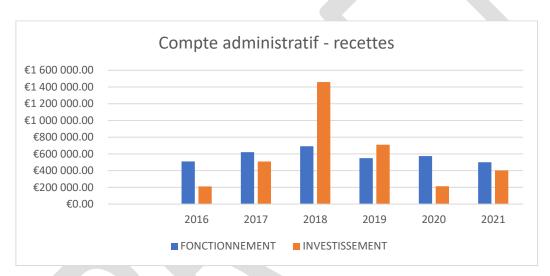
Il faut remarquer que le syndicat au cours de ces dernières années a pu reconstituer une capacité d'investissement permettant ainsi d'envisager sereinement les opérations inscrites dans le plan pluri annuel.

Le résultat cumulé excédentaire en fonctionnement tient compte d'une avance forfaitaire liée aux mesures compensatoires de CEMEX , d'un montant de 162 704 € versé entre 2018 et 2019 et imputé en recette de fonctionnement

Au 31 décembre 2021, c'est 30 281.30€ qui ont été dépensés en fonctionnement depuis la mise en place de cette mesure compensatoire, il reste donc à mobiliser la somme de 132 422 € d'ici 2028.

Sans l'avance forfaitaire, le résultat cumulé en fonctionnement serait ramené à 494 070.07 €





3 Etat de la dette au 31 décembre 2021 et son évolution

3.1 Emprunt

Un emprunt relais de 770 000 € d'une durée de 3 ans avec un taux fixe à 0.78 %, a été souscrit en 2018 auprès de la Caisse d'Epargne pour couvrir la différence entre les dépenses d'investissement et la perception de la totalité des subventions et du FCTVA qui va s'étaler jusqu'en 2021.

En 2019, grâce aux versements d'acompte et soldes des subventions, le syndicat a pu procéder à un remboursement de 400 000 €.

En 2020, le syndicat a remboursé un capital de 200 000€, ainsi au 31 décembre 2020 il restait un capital d'emprunt de 170 000€.

En 2021, le syndicat a procédé au solde de cet emprunt relais.

Au 31 décembre 2021, plus aucun emprunt est en cours.

Débat d'Orientations Budgétaires 2022 – SBVR – Comité syndical du 15/02/2022

Lors du prochain vote du budget prévisionnel 2022, les élus auront à se prononcer sur un recours d'un emprunt à long terme (entre 8 à 10 année) à hauteur de 600 000€ afin de couvrir les dépenses d'investissement liées au nouveau contrat et à garantir à un taux d'emprunt relativement faible actuellement.

3.2 Ligne de trésorerie

Le syndicat avait depuis plusieurs années recours à une ligne de trésorerie de 250 000€ sauf en 2018 où son montant a été porté à 500 000€.

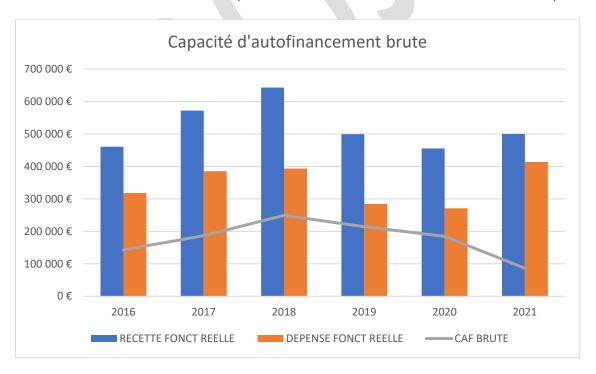
En 2020, le conseil syndical s'était prononcé favorablement sur une ouverture d'une ligne de trésorerie de 250 000€. En raison du 01er confinement et d'une activité restreinte et d'un niveau de trésorerie du syndicat très confortable, la ligne de trésorerie n'a pas été souscrite donc aucun frais bancaire n'a été engendré.

En 2021, le niveau de trésorerie étant relativement confortable, aucune ligne de trésorerie n'avait été souscrite.

Au 01er février 2022, le niveau de trésorerie est relativement confortable à hauteur de 700 000€. Aussi, l'ouverture d'une ligne de trésorerie ne semble pas nécessaire.

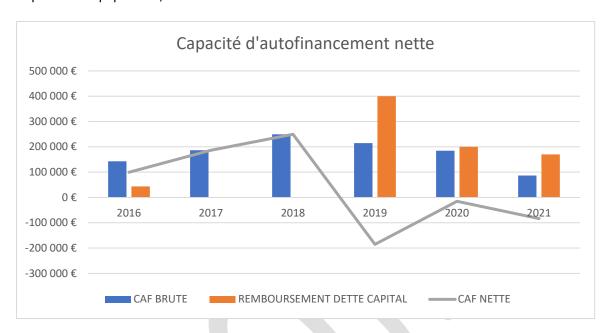
3.3 Capacité d'autofinancement brute

La capacité d'autofinancement brute (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.



3.4 Capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible. La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.



Depuis 2019, la CAF nette ne couvre pas le remboursement en capital des dettes financières. La CAF nette est donc négative et constitue un point de fragilité pour les équilibres financiers de la collectivité. Cette situation s'explique par le remboursement en 2019 d'un prêt relais d'un montant de 400 000 €, en 2020 pour un montant de 200 000 € et en 2021 pour un montant de 170000€.

Le surplus de ressources en fonctionnement n'était donc pas suffisant pour financer intégralement le remboursement annuel du capital de la dette en 2019 et 2020.

Cela s'explique par plusieurs facteurs qui laissent envisager de bonnes perspectives :

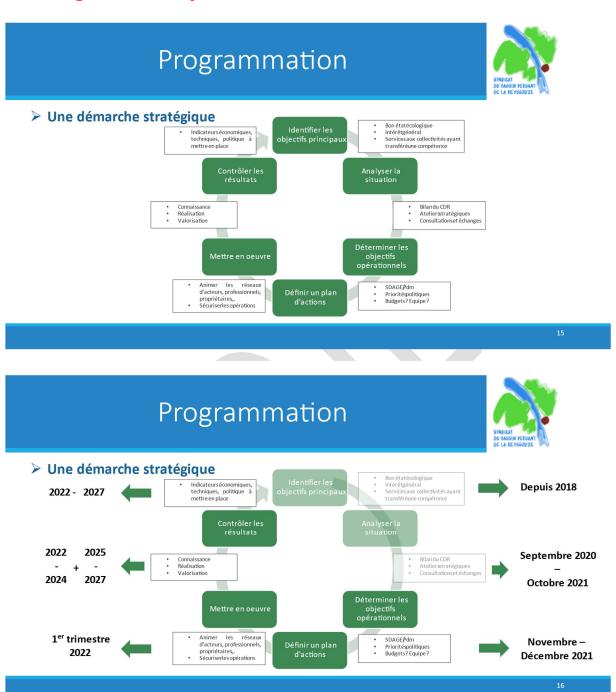
- Une année de relance avec beaucoup de projets d'études (bilan ou préparation de travaux) qui ne permettent pas d'obtenir les recettes budgétaires mais obligent à inscrire les dépenses¹;
- Des acomptes possibles auprès des partenaires mais qui n'ont pas été levés compte tenu de l'incertitude d'un nouveau projet avec une nouvelle équipe politique et technique. Toutefois cela constitue une réserve qui sera levée en 2022 au vue des avancées de chaque projet ;
- Des dépenses de personnels plus importantes pour pallier au surplus d'activités nécessaires pour relancer les travaux qui bénéficient de plus fortes recettes (+233 % sur les moyennes de financements entre 2016 et 2020 et entre 2021 et 2022), recettes non encore perçues en février 2022.

Débat d'Orientations Budgétaires 2022 – SBVR – Comité syndical du 15/02/2022

¹ Pour rappel, les partenaires financiers demandent à ce que les demandes de subventions soient faites au niveau PRO (projet) avec des coûts détaillés, soit environ 6 à 9 mois après le démarrage d'une opération de maitrise d'œuvre.

4 Programmation budgétaire pluriannuelle

4.1 Programmation pluriannuelle



Programmation





Plan d'actions 2022 -2024					
Dépenses	8,6 M € TTC				
*dont fonctionnement	1,9 M € (22,20 %)				
Recettes	3,8 M € TTC				
ETP	7 ETP Ingé + 1,3 ETP Admi				
Montant cotisation habitants	5,50€				
Taux Epargne Brute	13,18 %				
Montant Emprunt	1 262 000 €				
Capacité désendettement	4,34				

Choix du bureau sur ce cadre stratégique

2

Programmation



> Cadre stratégique 2022-2024 (1ère tranche)

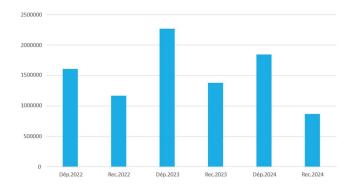
3 ans : 2022-2024	 → Relancer une dynamique de travaux ambitieux : GEMAPI → Planifier les actions Zones humides et de leurs milieux associés (PGSZH, Trame Turquoise, Ruissellement)
	→ Préparer l'avenir : anticipation du changement climatique, Plan Agro Environnemental et Climatique
+ 3 ans : 2025-2027	 → Pérenniser la dynamique de travaux → Conduire les travaux sur les milieux humides prioritaires → Conduire les travaux liés aux travaux prospectifs

2:

Programmation 2022 - 2024



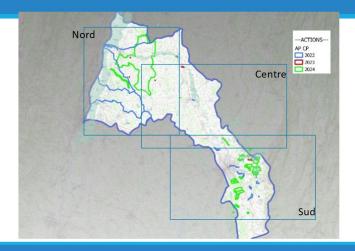
- Programmation 3 ans
 - 35 actions
 - 5,75 Millions d'€
 - 60 % financement moyen
 - 6 ETP technique



24

Programmation 2022 - 2024





26

Programmation 2022 - 2024



- Intention de contractualisation :
 - o sécurisation des financements.
 - o Petit et Grand cycle: prise contact CCBS / GBA,
 - o Prévision signature juin 2022 ou octobre 2022.
- Soutien de l'Agence de l'eau et du Département (contractants)

28

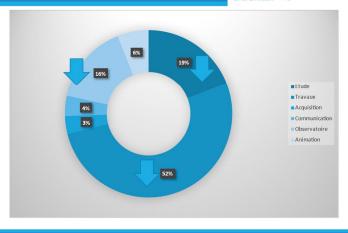
4.2 Année 2022

Programmation 2022



- Animation
 - o Prévision sur 1 170 jours

LAFLEUR Alexandre	220
BOZONNET Antoine	220
OUDIN Romane	130
LEDUC Léna	220
Recrutement Technicien	200
Recrutement Observatoire	180



3

La programmation 2022 s'orientera sur les axes suivants :

MOE et travaux - restauration hydroécomorphologique de la Vallière

MOE Renaturation de la Reyssouze aval du barrage des aiguilles à la Saône

MOE Restauration de la continuité du barrage des aiguilles

MOE Restauration de la Reyssouze au niveau du moulin de la Cra

MOE Renaturation de la Reyssouze au niveau de l'allée de Challes

Etude de faisabilité - Restauration morphologique du Dévorah

MOE - Restauration de la zone humide forestière de Teyssonge

Etude de faisabilité - Restauration de la Reyssouze en amont de Bourg-en-Bresse - secteur de Bouvent à Pennessuy

MOE - Restauration de la Reyssouze entre Majornas et le moulin Gallet (Viriat) Secteur Aval compris entre le moulin Riondaz et le moulin Gallet (fiche B1.10 CDR14-18)

Travaux - Restauration de la zone humide à Mantenay

Réseau de suivi et observatoire de la Reyssouze et affluents

Etude de diagnostic bassin versant de la Jutane, Manziat, Grande loëze, Aff, directs du N

Travaux - Restauration de la continuité de 3 petits obstacles transversaux prioritaires

Etude de faisabilité pour neutralisation du système d'endiguement de Bresse-Vallons

PGSZH - Suivi et plan d'actions (+ Acquisitions ZH Mantenay, confluence LES/REY, Sites PGSZH)

MOE et travaux - restauration hydroécomorphologique de la Vallière

MOE Renaturation de la Reyssouze aval du barrage des aiguilles à la Saône

MOE Restauration de la continuité du barrage des aiguilles

MOE Restauration de la Reyssouze au niveau du moulin de la Cra

MOE Renaturation de la Reyssouze au niveau de l'allée de Challes

Etude de faisabilité - Restauration morphologique du Dévorah

MOE - Restauration de la zone humide forestière de Teyssonge

Etude de faisabilité - Restauration de la Reyssouze en amont de Bourg-en-Bresse - secteur de Bouvent à Pennessuy

MOE - Restauration de la Reyssouze entre Majornas et le moulin Gallet (Viriat) Secteur Aval compris entre le moulin Riondaz et le moulin Gallet (fiche B1.10 CDR14-18)

Travaux - Restauration de la zone humide à Mantenay

Réseau de suivi et observatoire de la Reyssouze et affluents

Etude de diagnostic bassin versant de la Jutane, Manziat, Grande loëze, Aff, directs du N

Travaux - Restauration de la continuité de 3 petits obstacles transversaux prioritaires Etude de faisabilité pour neutralisation du système d'endiguement de Bresse-Vallons PGSZH - Suivi et plan d'actions (+ Acquisitions ZH Mantenay, confluence LES/REY, Sites PGSZH)

5 Etat du personnel

5.1 Tableau des emplois

Au premier janvier 2022, le tableau des emplois se compose :

	Filière Administrative						
Adjoint 1 poste administrative titulaire		24H	Secrétaire comptable				
		Fi	lière Technique				
Ingénieur	1 poste titulaire	35h	Directeur				
Ingénieur	1 poste titulaire		Chargé mission rivière -> VACANT				
Ingénieur	2 postes contractuels	35h	Chargé mission rivière Chargé mission qualité de l'eau et milieux aquatiques				
Technicien territorial	1 poste titulaire	35h	Technicien de rivière -> VACANT				

Les agents travaillent sur la base légale de 35 heures hebdomadaire (soit 1 607 heures par an) à l'exception du poste administratif qui est sur une base de 24 heure hebdomadaire. Aucun jour de RTT n'est donc accordé.

Un complément indemnitaire annuel en fonction de l'engagement professionnel et la manière de servir dans le cadre du RIFSEEP a été attribué à tous les agents sur une base de 150 € brut pour 35 heures.

La prévision annoncée au cours du Conseil Syndical du 14 décembre 2021 (voir p.10 du présent document) prévoyant le recrutement d'un.e chargé.e de mission observatoire sera substitué par un potentiel recrutement d'un.e chargé-e de mission médiation/communication courant du 1^{er} semestre 2022, soumis à l'acceptation d'une candidature à l'Appel à Projet « Eau et participation citoyenne 2021 » qui permettrait un financement à hauteur de 70 %. L'observatoire sera réalisé par l'équipe en place avec une articulation avec un dispositif participatif. Pour ce poste, il sera nécessaire de modifier le tableau des emplois en créant un poste adéquat.

Le recrutement d'agents sur les postes de technicien.ne de rivière et de chargé.e de mission rivière aura lieu sur le 01^{er} semestre 2022 sur les postes vacants.

5.2 Dépenses du personnel en 2021

Traitement indiciaire	109 858 €
Régime indemnitaire	16 497.92 €
Bonification indiciaire	1 571.57 €
Heures supplémentaires	0€
Avantages en nature	0€

Débat d'Orientations Budgétaires 2022 – SBVR – Comité syndical du 15/02/2022

Dans le cadre de la mise en place d'actions sociales en faveur des agents (loi 2007), le S.B.V.R cotise au CNAS (comité Nationale des Actions sociales). En 2021, la cotisation s'est élevée à 848 euros pour l'ensemble des agents présents.

La recette attendue pour les postes s'élève à environ 80 000 €, subvention perçue auprès de l'Agence de l'eau, du Département de l'Ain (ingénierie interne sur certaines opérations) et des aménageurs faisant l'objet de mesures compensatoires pour lesquelles le SBVR est animateur gestionnaire (CD01, GRT Gaz, Cemex).

6 Orientations budgétaires 2022

Le budget de fonctionnement devrait s'élever à 1 215 000€, soit une hausse de 141 000€ par rapport à 2021

6.1 Les dépenses de fonctionnement

articles/chap	désignation
CHAP 011	Total charges à caractère général
CHAP 012	Total charges de personnel
CHAP 022	Total dépenses imprévues
CHAP 023	Total virement section inv
Art 68111	Total amortissement
CHAP 65	Total charges gestion courante
CHAP 66	Total charges financières
CHAP 67	Total charges exceptionnelles
	TOTAL DEPENSES

BP 2021+DM	CA 2021	BP 2022
336 099.00 €	215 134.39 €	365 700.00 €
257 668.00 €	177 877.28 €	295 260.00 €
25 000.00 €	0.00€	0.00€
406 130.46 €	0.00€	467 782.77 €
27 781.00 €	26 533.12 €	60 000.00 €
21 010.00 €	20 017.49 €	35 510.00 €
2 000.00 €	593.02 €	6 000.00 €
1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
1 073 907.46 €	440 155.30 €	1 230 252.77 €

En 2022,

Hausse des dépenses à caractère général

- Distribution de la lettre de ma Reyssouze par une entreprise sur l'ensemble du territoire
- Mission d'archivage
- Renforcement des animations scolaires dans les collèges et écoles
- Mise en place du PPRE (plan pluri annuel de restauration et d'entretien)
- Frais liés aux déclarations d'intérêt général (commissaires enquêteurs, parution des annonces légales)

- Mise en place du plan de communication
 - > Hausse des dépenses du personnel
- Recrutement d'un technicien
- Renforcement de l'équipe d'ingénierie
 - Hausse des dépenses charges financières
- Recours à un emprunt amortissable
 - > Hausse des charges de gestion courante
- Adoption des nouveaux statuts avec une nouvelle gouvernance (liberté d'adaptation pour la future gouvernance)

6.2 Les recettes de fonctionnement

articles/chapitre	désignation	BP 2021 +DM	CA 2021	BP 2022
CHAP 002	Total excédent antérieur	566 608.46 €	0.00 €	626 492.77 €
CHAP 70	Produits de services	18 649.00 €	19 924.36 €	19 050.00 €
chap 74	Dotations et Provisions	488 050.00 €	480 113.99 €	584 610 €
chap 75	Total produits gestion courante	100.00€	1.26 €	100.00 €
Chap 77	Total produits exceptionnels	500.00€	0.00 €	0€
Chap 042	Ecriture d'ordre	0€	0 €	0.00€
	TOTAL RECETTES	1 073 907,46€	500 039.61 €	1 230 252.77 €

En 2022,

Augmentation des subventions versées par le conseil départemental de l'Ain et l'AERMC, dossiers correspondants aux attentes des partenaires financiers.

6.3 Les dépenses d'investissement

Le prévisionnel au niveau des investissements en 2022 avoisine les 2 millions d'euros soit pratiquement le double par rapport à la prévision 2021€.

DEPENSES		RECETTES		
NATURE	BP 2022	NATURE	BP 2022	
TOTAL OPERATIONS NON AFFECTEES	77 000.00€	TOTAL OPERATIONS NON AFFECTEES	1 313 807.71. €	
Renaturation Barrage des Aiguilles Pont de Vaux (B1.19) – op sous mandat	93 732.00€	Renaturation Barrage des Aiguilles Pont de Vaux (B1.19) – op sous mandat	0.00	

.

_			
Restauration Jugnon – solde op sous mandat -	8 093.40€	Restauration Jugnon – solde op sous mandat	8093.40€
Restauration Vallière - op sous mandat- études travaux	642 000.00	Restauration Vallière-op sous mandat	448 600.00
Plan gestion stratégie zone humide – op 110	34 489.00	Plan gestion stratégie zone humide – op 110	27200.00
		-	
Etude ruissellement continuité écol OP 115	30 000.00	Etude ruissellement continuité écol OP 115	16400.00
Aménagement ZTHA Malafretaz - études travaux plantations haies OP 112	60 000.00	Aménagement ZTHA Malafretaz	36000.00
Stratégie hydraulique sur la Reyssouze – op 114	34 000.00	Stratégie hydraulique sur la Reyssouze	25000.00
Plan gestion du Dévorah- op sous mandat	132 222.00	Plan gestion du Dévorah- op sous mandat	
		-	
Mise en défens des berges – op sous mandat	20 000.00	Mise en défens des berges – op sous mandat	0.00
Etude faisabilité – Lac Bouvent à Pennessuy -	60 000.00	Etude faisabilité – Lac Bouvent à Pennessuy	0.00
		1	
Jugnon- restauration zh forestière Teyssonge – op sous mandat	87 500.00	Jugnon- restauration zh forestière Teyssonge	43383.29
		1	
Restauration Reyssouze – entre Majornas et Moulin Gallet – Viriat op sous mandat	39 600.00	Restauration Reyssouze – entre Majornas et Moulin Gallet – Viriat	0.00
Plantations – op sous mandat	15 000.00	Digue Cras – op sous mandat	0.00
Restauration continuité Cra à		Restauration continuité Cra à	
Montagnat	28 800.00€	Montagnat Continuite Cra a	0.00
Destauration 7h 24 and an	F2 000 00	Destauration 7h March 1	0.00
Restauration Zh Mantenay	52 800.00	Restauration Zh Mantenay	0.00
Allée de Challes	138 600.00	Allée de Challes	37100.00
		<u>u</u>	

Restauration continuité – petits obstacle – op sous mandat	20 000.00	Restauration continuité – petits obstacle – op sous mandat	0.00
Digue Cras – op sous mandat	50 000.00	Digue Cras – op sous mandat	0.00
vannes : équipements OP 106	11 300.00		0.00
Etude diag – bief de la Jutane - op 117	35 000.00	Etude diag – bief de la Jutane -op 117	0.00
Etude diag – Ruisseau de Manziat -op 118	35 000.00	Etude diag – Ruisseau de Manziat -op 118	0.00
Etude diag – Grand Loeze -op 119	50 000.00	Etude diag – Grand Loeze -op 119	0.00
Etude diag – petits affuents Saône - op 120	35 000.00	Etude diag – petits affuents Saône - op 120	0.00
Restauration ZH Leschère confluence – op 116	60 000.00	Restauration ZH Leschère confluence – op 116	0.00
Stations observatoires OP 122	103 848.00		0.00
Plantations – op 121	5000.00		0.00
Véhicule OP 109	20 000.00	Véhicule OP 109	10 000.00
Statue	0.00	Statue subv leader op 107	1 600.00
Matériel Bureaux Informatique électroménager - OP 111	14 100.00	Matériel Bureaux Informatique électroménager - OP 111	6 000.00

6.4 Les recettes d'investissement

Au niveau des recettes, 33 % sont issues du résultat d'investissement cumulé antérieur et par l'excédent de fonctionnement dégagé de l'exercice 2021, contre 80 % l'année dernière.

Le budget a été construit dans une philosophie extrêmement prudente, n'intégrant que les recettes ayant fait l'objet d'une notification d'attribution (ou décision d'aide).

En outre, pour rappel, les travaux en cours d'eau s'inscrivent dans un temps long de part :

La loi MOP

La réglementation et la législation (Loi sur l'Eau et Milieux Aquatiques, Enquêtes publiques,...)

Les partenaires, pour ne pas bloquer des ressources à d'autres territoires, ne souhaitent recevoir les demandes d'aides qu'à compter de l'étape PRO (projet). Les demandes d'aides seront instruites par nos partenaires financiers courant de l'année 2022.

Le syndicat aura recours à un emprunt à hauteur de 600 000€ afin de financer ces actions annoncées.

6.5 Affectation du résultat de fonctionnement

Aucun déficit n'étant constaté, le syndicat n'a pas obligation d'affecter le résultat de fonctionnement, en section investissement, article 1068.

L'excèdent de fonctionnement sera mis en section investissement, article 021, pour un montant de 406 130 € .

Les résultats excédentaires en fonctionnement et en investissement permettent de dégager une marge de manœuvre confortable pour les travaux à venir.

7 Programmation pluriannuelle

La mise en place d'un programme pluriannuel d'investissement (PPI) permet de donner une vision prospective et synthétique aux élus. Pour rester cohérent, il faut veiller à réactualiser tous les ans en fonction des réalisations intervenues au cours des exercices.

Plusieurs projets initiés au cours l'année 2021 et de nouveaux projets en 2022, engendreront des dépenses sur plusieurs années.

La mise en place d'un outil de gestion pour chaque opération retenue permettra de suivre attentivement le déroulement pluriannuel des actions sous l'angle financier.

7.1 Autorisations de programme (AP)

Les autorisations de programme (AP) en dépenses d'investissement constituent, les limites supérieures des dépenses qui peuvent être engagées » de manière pluriannuelle. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent bien sûr être révisées.

L'affectation d'une AP est la décision de la collectivité de mettre en réserve un montant de crédits destiné à la réalisation d'une opération d'investissement identifiée et financièrement évaluée.

7.2 Crédits de paiement (CP)

Les crédits de paiement inscrits au budget sont la matérialisation des AP. Ils constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année civile pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations.

L'objectif recherché vise à établir un lien fort entre le suivi des AP et la consommation des CP. La programmation détermine la date à laquelle la probabilité de réalisation des CP est la plus forte.

8 Perspectives

8.1 Evolution des statuts

Les statuts en vigueur ont été validés par la Préfecture en 2011. Toutefois ils ne sont plus adaptés depuis la mise en place de la compétence GEMAPI en 2018. Cela complexifie le fonctionnement du syndicat et le portage des actions futures (PAPI, grands projets structurants,...) et engendre des difficultés en terme de gouvernance.

Compétences visées mais susceptibles d'être révisées 2 :

GEMAPI

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;

HORS GEMAPI

(proposition technique à affiner et valider politiquement après échanges avec le territoires)

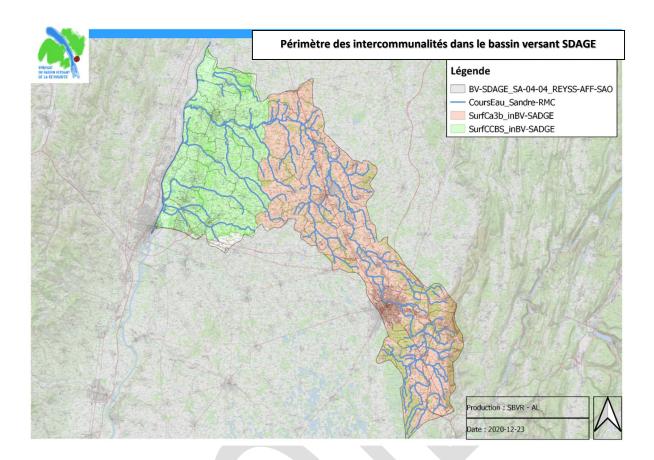
3° L'approvisionnement en eau ;

- 4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ;
- 6° La lutte contre la pollution;
- 7° La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ;
- 9° Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile ;
- 10° L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants ;
- 11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- 12° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Objectif: Labellisation EPAGE

Territoire: Bassin versant SDAGE SA04_04 « Reyssouze et petits affluents de la Saône ».

² Pour la rédaction, le SBVR envisage de se faire assister par le cabinet d'avocats Seban qui intégrera les réflexions engagées en 2021 et relatives aux ouvrages transversaux (vannes, droits d'eau, seuils,...) et aux ouvrages hydrauliques (drains et fossés). Compte tenu de l'importance des statuts pour une collectivité, il convient de s'appuyer sur une expertise.



8.2 Nouvelle contractualisation

Comme précisé précédemment (Cf. Programmation budgétaire pluriannuelle), le nouveau contrat dont la forme reste à définir, s'appuiera sur les données existantes et le bilan du contrat de rivière 2014-2018.

Aujourd'hui, les partenaires ont précisé quelques éléments :

- Durée du contrat : 3 ans
- Plusieurs maitres d'ouvrage à intégrer (ex : CA3B, CCBS, communes, Chambres consulaires, APN,..)
- Grand cycle et Petit cycle à viser
- Approche GEMAPI

Pour ce nouveau contrat, il sera déterminé un nombre restreint de fiches-action, adaptées financièrement aux capacités d'investissement de la structure et dont l'acceptation sociale est bien engagée.

Pour aider à la structuration, plusieurs COPIL seront organisés au cours de l'année 2022, associés à des rencontres avec les collectivités du bassin versant afin de mettre en cohérence les attentes locales et les directives du SDAGE .